

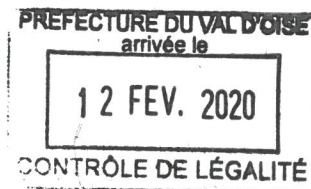


E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2020 – 02 du 07 février 2020

**Objet : Vote de la décision modificative n°1 du Budget Annexe de l'exercice 2019**

L'an deux mille vingt, le 07 février, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 03 février 2020.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public, Agnès Rafaitin

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Christine Forge

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Alain Schmit

Représentant de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Marie-Cécile Courtois**Personnalités qualifiées :**

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Annick Aubert, Gérard Maury

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Sophie Fournial, titulaire
Cyril Rasse, Suppléant**Absents excusés ayant donné un pouvoir :** aucun pouvoir**Absents excusés :****Membres élus des Collectivités :**

Conseillers Départementaux : Jean-Pierre Muller, Alexandre Pueyo, Sophie Borgeon, Jeanne Docteur

Représentant de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier**Personnalités qualifiées :**

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Cédric Lemagnent

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 13

Nombre de votants : 13

Etaient également présentes :

- Isabelle Lhomel, Responsable de l'Atelier de Restitution du Patrimoine et de l'Ethnologie, Chargée de Mission Patrimoine, Direction de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Edith Couderc, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

CONSIDERANT,

- Une erreur effectuée au budget supplémentaire : la reprise de résultat antérieur cumulé à hauteur de 5.208,06 € au lieu de 34.720,36 €
- La nécessité de corriger cette erreur
- Qu'en conséquence le résultat prévisionnel de l'exercice 2019 est en suréquilibre de 29.512,30 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe de l'exercice 2019.

Abstentions :

Votes contre :

Votes pour : 13



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le